



## **STATEMENT OF CANADA TO THE TWENTY-EIGHTH SESSION OF THE CONFERENCE OF THE STATES PARTIES TO THE CHEMICAL WEAPONS CONVENTION**

### **AGENDA SUBITEM 9(D): ADDRESSING THE THREAT FROM CHEMICAL WEAPONS USE**

Thank you Chair.

Today's debate concerns the threat of chemical weapons use. This raises the question: What should we do when a country which entered the Convention with the world's largest declared stockpile chooses to flout the basic provisions of the Convention?

There are numerous credible reports that the Russian Federation has used riot control agents as a weapon of war, in clear violation of Article I of the Convention, in its war of aggression against Ukraine. Canada along with other members of the G7 sought further information from the Russian Federation. So far, we have not received a satisfactory response. Indeed, the Russian Federation's answering note ran to four pages – but it did not deny that Russian forces have used riot control agents as a weapon of war in Ukraine.

Along with many other States Parties we still wait for clarification from the Russian Federation regarding their use of Novichok agents in assassination attempts in the United Kingdom and in Russia, and reports by Russian television showing Russian soldiers boasting of using riot control agents in combat.

Mr Chair, Canada condemns the use of chemical weapons by anyone, anywhere, at any time, under any circumstances. We condemn Russia's use of chemical warfare agents in assassination attempts and underline that the use of riot control agents as a weapon of war is prohibited by Article I of the Convention. This use presents a real threat of re-emergence of chemical weapons.

We ask you to consider this statement an official document of the 28th Session of the Conference of the States Parties, and that it be posted on the OPCW external server and public website.



## **DÉCLARATION DU CANADA À LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES**

### **POINT 9(D) À L'ORDRE DU JOUR : FAIRE FACE À LA MENACE DE L'UTILISATION D'ARMES CHIMIQUES**

Merci Monsieur le Président.

Le débat d'aujourd'hui porte sur la menace que représente l'utilisation d'armes chimiques. La question suivante se pose alors : Que devons-nous faire lorsqu'un pays qui est entré dans la Convention avec le plus grand stock déclaré au monde choisit de bafouer les dispositions fondamentales de la Convention?

De nombreux rapports crédibles indiquent que la Fédération de Russie a utilisé des agents antiémétiques comme arme de guerre, en violation flagrante de l'article I de la Convention, dans le cadre de sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Le Canada et d'autres membres du G7 ont demandé des renseignements supplémentaires à la Fédération de Russie. Jusqu'à présent, nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante. Bien que la réponse de la Fédération de Russie fasse quatre pages, elle ne nie pas que les forces russes ont utilisé des agents antiémétiques comme arme de guerre en Ukraine.

Comme de nombreux autres États parties, nous attendons toujours des éclaircissements de la part de la Fédération de Russie concernant l'utilisation d'agents Novichok dans le cadre de tentatives d'assassinat au Royaume-Uni et en Russie, tout comme en ce qui a trait aux rapports de la télévision russe montrant des soldats russes se vantant d'avoir utilisé des agents antiémétiques pendant les combats.

Monsieur le Président, le Canada condamne l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances. Nous condamnons l'utilisation par la Russie d'agents chimiques de guerre dans le cadre de tentatives d'assassinat et nous soulignons que l'utilisation d'agents antiémétiques comme arme de guerre est interdite par l'article I de la Convention. Cette utilisation représente une réelle menace de réapparition des armes chimiques.

Nous vous demandons de considérer cette déclaration comme un document officiel de la 28<sup>e</sup> session de la Conférence des États parties, et de la publier sur le serveur externe et le site Web public de l'OIAC.